

Alès, le 20 juin 2024

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELIN

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2024

Objet : Convocation Bureau de Communauté

P.J. :

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 10 avril 2024

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

Jeudi 27 juin 2024 à 17 h 30
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2 Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 10 avril 2024

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Fonds de concours à diverses communes
2. Octroi de subventions 2024 aux associations
3. Subventions 2024 - modification partielle de la délibération B2024_02_01 du 10 avril 2024
4. Fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2022_05_02 du Bureau de Communauté du 7 décembre 2022 concernant la commune de St Jean du Gard

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. HABITAT ET LOGEMENT

5. Avenant n° 3 au Lot N°1 du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter et Mieux Louer » - Habiter Mieux 2019-2022
6. Avenant n° 3 au Lot N°2 du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter et Mieux Louer » - Lutte contre l'Habitat Indigne 2019-2022
7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°32 des bénéficiaires
8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°46 des bénéficiaires
9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°13 des bénéficiaires
10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°8 des bénéficiaires

IV. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Cession du centre équestre, 346 Route de Saint Paul La Coste à Cendras
12. Cession à Action Logement des parcelles cadastrées section CN n°215-216-219-213p-217p-218p et 553p situées Faubourg du Soleil commune d'Alès
13. Acquisition auprès de la SCI Guesde d'une partie de la parcelle cadastrée section CN n°421, 3 avenue Jules Guesde à Alès
14. Cession à la SCI Guesde de la parcelle cadastrée section CN n°649, 9 rue Fernand Pelloutier à Alès

V. TOURISME

15. Demande de subventions « Aménagement de l'espace Accueil / boutique de la Maison de la figue »

VI. RURALITÉ

16. Fonds de concours pour le déploiement du Projet Alimentaire de Territoire d'Alès Agglomération
17. Acquisition d'un terrain place du Colombier – parcelle section A n°590 à Génolhac pour la construction d'un bâtiment à usage mixte

VII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. Acquisition auprès du GFA Lacroix de terrains cadastrés section BY n°1-2-3-4-5-7-8-9-10-12-13-14-15-16-17-19-20-27-28-29-30 et 31, commune de Saint Hilaire de Brethmas
19. Convention 2024-2028 pour le Campus connecté au sein du Campus Digit'Alès

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

20. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » - Travaux de pose de comptages pour la sectorisation du réseau d'eau potable sur plusieurs communes d'Alès Agglomération
21. Travaux et procédures de régularisation à réaliser sur les ressources d'alimentation en eau potable - Commune d'Aujac
22. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre village - Commune de Thoiras
23. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre bourg - Commune de Saint Just et Vacquières
24. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du hameau de Marujols les Bois - Commune de Saint Just et Vacquières
25. Renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Paulin" (sous les RD 906 & RD 243) - Commune de La Vernarède
26. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » - Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Vallon et Rue de la Cantonade - Commune de Chamborigaud
27. Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve - Commune de Génolhac
28. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif situé sous la RD 243 - Grand'Rue et rue de Cayenne - Commune de La Vernarède
29. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif - Action D5 - Chemin de la Madeleine - RD246 - Commune de Boisset et Gaujac
30. Assainissement collectif, poste de refoulement des eaux usées : acquisition d'une parcelle cadastrée section B n°2393 - commune de Sénéchas
31. Sécurisation de la production d'eau potable depuis le captage du Moulinet - Communes de Les Mages et Saint Jean de Valériscle
32. Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale en remplacement de la station d'épuration de l'Habitarelle et raccordement des systèmes d'assainissement de Cendras et de la Favède

IX. ENVIRONNEMENT URBAIN

33. Fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

34. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2024-2025

35. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2024

XI. TEMPS LIBRE

36. Demande de subventions – Travaux de rénovation de l'éclairage sportif et passage en LED du stade Pierre Pibarot à Alès

37. Demande de subvention au Fond régional d'aide à la restauration pour les musées (FRAR)

38. Demande de subvention 2024 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et au Parc National des Cévennes – Projet ethnologique « Cévennes contemporaines - phase 1 »

DIRECTION GÉNÉRALE

XII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

39. Subventions aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
de la Communauté Alès Agglomération**

Christophe RIVENQ





BUREAU DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

17 h 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 10 avril 2024

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 10 avril 2024, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé d'approuver certains fonds de concours.

2. Octroi de subventions 2024 aux associations

Il est proposé de se prononcer sur des attributions de subventions.

3. Subventions 2024 - modification partielle de la délibération B2024_02_01 du 10 avril 2024

Deux erreurs nominatives se sont insérées dans la liste des aides 2024 sur les secteurs économique et ruralité : l'association Gal Cévennes devient Association Leader en cévennes au fil de l'eau et le CFA Alès devient Association Purple Campus.

Il est proposé de modifier partiellement la délibération B2024_02_01 en remplaçant ces deux noms sans modifier les montants.

4. Fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2022_05_02 du Bureau de Communauté du 7 décembre 2022 concernant la commune de St Jean du Gard

Un fonds de concours été octroyé à la commune de St Jean du Gard le 7 décembre 2022 à hauteur de 26 500 € pour l'opération de réfection des toitures au 171 Grand'Rue et 4 rue Robiac.

Il est proposé d'annuler ce fonds de concours à la demande de la commune et de réintégrer le montant dans le fonds de concours d'investissement 2021-2022.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. HABITAT ET LOGEMENT

5. Avenant n° 3 au Lot N°1 du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter et Mieux Louer » - Habiter Mieux 2019-2022

Le dispositif du PIG « Mieux Habiter et Mieux Louer », incluant un accompagnement effectué par un bureau d'étude spécialisé, permet le traitement individualisé des objectifs de résorption de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien d'une offre locative à loyers maîtrisés, le maintien à domicile des personnes en situation de vieillissement ou d'handicap, ainsi que la résorption de l'habitat dégradé et la lutte contre l'habitat indigne. Les conventions de ce programme sont arrivées à échéance le 2 septembre 2022 et ont été prolongées par voie d'avenant à deux reprises jusqu'au 30 juin 2024.

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat fait évoluer ses modalités de financement et de contractualisation avec les maîtres d'ouvrages des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. La nouvelle contractualisation, dite "Pacte territorial France Rénov", prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°3 au lot n°1 du PIG « Mieux Habiter – Mieux Louer – Habiter mieux » autorisant la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

6. Avenant n° 3 au Lot N°2 du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter et Mieux Louer » - Lutte contre l'Habitat Indigne 2019-2022

Le dispositif du PIG « Mieux Habiter et Mieux Louer », incluant un accompagnement effectué par un bureau d'étude spécialisé, permet le traitement individualisé des objectifs de résorption de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, le maintien d'une offre locative à loyers maîtrisés, le maintien à domicile des personnes en situation de vieillissement ou d'handicap, ainsi que la résorption de l'habitat dégradé et la lutte contre l'habitat indigne. Les conventions de ce programme sont arrivées à échéance le 2 septembre 2022 et ont été prolongées par voie d'avenant à deux reprises jusqu'au 30 juin 2024.

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat fait évoluer ses modalités de financement et de contractualisation avec les maîtres d'ouvrages des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. La nouvelle contractualisation, dite "Pacte territorial France Rénov", prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°3 au lot n°2 du PIG « Mieux Habiter – Mieux Louer – Lutte contre l'habitat indigne » autorisant la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°32 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 16 400 € pour 1 bénéficiaire (1 opération).

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°46 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 34 790 € pour 13 bénéficiaires (13 dossiers).

9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°13 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la Libération.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 7 481 € pour 2 bénéficiaires (3 dossiers).

10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°8 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 3 650 € pour 1 bénéficiaire (2 dossiers).

IV. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Cession du centre équestre, 346 Route de Saint Paul La Coste à Cendras

Alès Agglomération est propriétaire du centre équestre de Cendras, actuellement pris à bail par une locataire qui souhaite désormais l'acquérir.

Il a été convenu que la cession aurait lieu moyennant le prix de 350 000 €. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé d'autoriser la cession du centre équestre de Cendras.

12. Cession à Action Logement des parcelles cadastrées section CN n°215-216-219-213p-217p-218p et 553p situées Faubourg du Soleil à Alès

Les quartiers du faubourg du Soleil et du faubourg de Rochebelle font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU d'Alès notamment avec une requalification tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs.

L'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain prévoit plusieurs mises à disposition auprès du Groupe Action Logement, principal financeur de l'ANRU. L'une des mises à disposition consiste à céder un ensemble de parcelles d'une emprise totale de 1056 m² situé au Faubourg du Soleil à l'Euro Symbolique. Les références cadastrales concernées sont : CN n°580p, CN n°219, CN n°218p, CN n°553p, CN n°216, CN 213p et CN n°215.

La construction d'un bâtiment de 21 logements, dont le permis a été accepté le 26 mars 2024 est prévue. Les logements locatifs permettront de diversifier l'habitat du Faubourg et un local commercial de 60 m² occupera également une partie du rez-de-chaussée du bâtiment.

La surface cédée par Alès Agglomération est estimée à environ 1020 m², l'autre partie étant détenue par la ville d'Alès. Un document d'arpentage est en cours de réalisation afin de déterminer la surface exacte concernée par cette cession.

La vente est consentie moyennant le prix de l'Euro Symbolique conformément aux dispositions prévues dans la convention et son avenant. Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

Il est proposé d'approuver la cession de ces parcelles.

13. Acquisition auprès de la SCI Guesde d'une partie de la parcelle cadastrée section CN n°421 3 avenue Jules Guesde à Alès

Les quartiers du faubourg du Soleil et du faubourg de Rochebelle font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU d'Alès avec une requalification tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs. L'acquisition de nombreux immeubles est nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

L'accès existant de la rue Fernand Pelloutier depuis le carrefour du Pont Vieux est supprimé pour la création d'un espace public. Un projet de construction privé d'un bâtiment de logements et commerces en rez-de-chaussée doit être réalisé en proue d'îlot. Le projet urbain prévoit un nouvel accès à la rue Fernand Pelloutier et la rue Danton depuis l'avenue Jules Guesde.

La SCI GUESDE est propriétaire de la parcelle cadastrée section CN n°421 d'une superficie de 1585 m², et accepte de céder une partie de celle-ci pour permettre la connexion de la rue Danton à l'avenue Jules Guesde, il y a lieu d'en acquérir une partie d'environ 224 m², la superficie exacte à acquérir sera déterminée par un document d'arpentage en cours.

France Domaines a évalué le foncier à 139 € le m² soit un montant total de 31 136 € à ajuster une fois le document d'arpentage réalisé. Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

Il est proposé d'approuver acquisition d'une partie de cette parcelle.

14. Cession à la SCI Guesde de la parcelle cadastrée section CN n°649, 9 rue Fernand Pelloutier commune d'Alès

Les quartiers du faubourg du Soleil et du faubourg de Rochebelle font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU avec une requalification tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs.

Un projet de construction privé d'un bâtiment de logements et commerces en rez-de-chaussée doit être réalisé en proue d'îlot. La parcelle cadastrée 9 rue Fernand Pelloutier section CN n°649, d'une superficie de 432 m², propriété d'Alès Agglomération est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Il est proposé d'approuver cette cession pour le prix de 60 000 € conformément à l'avis de France Domaine, à la SCI GUESDE. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

V. TOURISME

15. Demande de subventions « Aménagement de l'espace Accueil / boutique de la Maison de la figue »

Inaugurée en juillet 2019, la Maison de la figue a besoin au bout de 5 ans de rafraîchir l'image de sa boutique, alors même que le personnel affecté à la Maison de la Figue s'est professionnalisé et que cet équipement croît en notoriété. Cet aménagement permettra d'agencer, d'optimiser l'espace mais surtout d'accroître la surface de vente de la boutique.

Il est proposé d'approuver ces demandes de subventions pour l'opération dont le coût estimatif global est de 20 240 €.

VI. RURALITÉ

16. Fonds de concours pour le déploiement du Projet Alimentaire de Territoire d'Alès Agglomération

Les dépenses éligibles à ce fonds de concours sont :

- l'aménagement de jardins et poulaillers collectifs communaux (hors achats de terrain) ;
- les tables de tri des déchets en restauration collective pour les établissements dont la commune a la charge (écoles, EHPAD, ...) ;
- la création, les aménagements et équipements pour les épiceries, les commerces multiservices intégrant l'alimentaire et les restaurants communaux ;
- les collecteurs d'eau de pluie communaux ;
- les projets communaux de mise en valeur agricole et pastorale (hors achat de terrain) : petit matériel, remise en état de friches (travail sur sol), défrichage, clôture, ...

16 dossiers ont été déposés et présentés dans la présente délibération pour un montant total de 150 000 €.

17. Acquisition d'un terrain place du Colombier – parcelle section A n°590 à Génolhac pour la construction d'un bâtiment à usage mixte

Le Bureau de Communauté a approuvé le 23 octobre 2023 la réalisation d'un bâtiment à usage mixte (cabinet médical et boutique de producteurs) sur la commune de Génolhac. Ce bâtiment entre le cadre d'un projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisites.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 110 m² située sur la Place de Colombier à Génolhac à l'euro symbolique.

VII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. Acquisition auprès du GFA Lacroix de terrains cadastrés section BY n°1-2-3-4-5-7-8-9-10-12-13-14-15-16-17-19-20-27-28-29-30 et 31, commune de Saint Hilaire de Brethmas

Face aux besoins d'identifier du foncier potentiellement aménageable pour y développer des activités économiques, Alès Agglomération a l'opportunité d'acheter auprès du GFA Lacroix les terrains de l'ancienne friche agricole Cévennes Œufs situés sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Ce site pourrait être envisagé pour aménager à terme une ZAE à vocation industrielle. Cette propriété qui représente plus de 70 ha, en continuité de la zone industrielle de Pist 3 et 4, concerne les parcelles BY "1-2-3-4-5-7-8-9-10-12-13-14-15-16-17-19-20-27-28-29-30 et 31 d'une superficie de 719 569 m².

L'estimation de France Domaines en date du 23 mai 2024 évalue l'ensemble foncier à 316 800 €.

Il est proposé d'approuver l'acquisition de cet ensemble foncier auprès du GFA Lacroix au prix de l'estimation des domaines.

19. Convention 2024-2028 pour le Campus connecté au sein du Campus Digit'Alès

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a lancé un nouvel appel à projet pour la mise en place de campus connectés dans les villes intégrant des QPV. Ces campus permettent pour des étudiants éloignés géographiquement d'un établissement d'enseignement supérieur ou empêchés de suivre des études à l'université, de disposer d'un tiers lieu de formation à distance proche de leur domicile. Ils peuvent ainsi suivre leurs parcours post bac à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par un tuteur.

Les Campus connectés sont des lieux d'apprentissage, portés par une collectivité territoriale, en relation avec la région académique et en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur, qui sera pour Alès Agglomération l'Université de Nîmes.

Les collectivités retenues bénéficient d'un soutien financier de 5 ans à hauteur de 300 000€ pour mettre en œuvre et faire vivre ce campus.

Compte tenu de l'offre de formations déjà existantes sur le campus Digit Alès et des capacités d'accueil adaptées, l'installation du campus connecté se fera au sein du Myriapole.

Il est proposé d'approuver la convention pluriannuelle 2024-2028 pour la mise en œuvre du Campus Connecté.

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

20. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » - Travaux de pose de comptages pour la sectorisation du réseau d'eau potable sur plusieurs communes d'Alès Agglomération

Depuis plusieurs étés, des manques d'eau au niveau des ressources sont constatés sur les communes d'Anduze, Aujac, Branoux-Les-Taillades, Générargues, Mialet et Saint-Paul-la-Coste. Cette problématique est amenée à perdurer, voire à s'accroître.

Par ailleurs, les rendements ne sont pas satisfaisants sur Mialet, Saint-Paul-la-Coste et Aujac mais aussi sur Génolhac et les communes de l'ex-SIAEP Luech.

Créer des comptages supplémentaires sur réseau permettrait d'obtenir des secteurs de recherche de fuites plus aisés à surveiller par l'exploitant, de réagir plus rapidement en cas de fuites et d'augmenter ainsi les rendements.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est proposé d'approuver la réalisation des travaux de 17 points de comptage dont le coût prévisionnel s'élève à 284 625 € et de solliciter tous les financeurs potentiels.

21. Travaux et procédures de régularisation à réaliser sur les ressources d'alimentation en eau potable - Commune d'Aujac

La commune d'Aujac est alimentée par six ressources en eau différentes. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), réalisé en 2014, pointe la nécessité d'effectuer des aménagements sur trois de ces ressources possédant une déclaration d'utilité publique (DUP) afin de se conformer aux arrêtés en vigueur.

En outre, il est proposé de régulariser par l'ouverture d'un dossier d'enquête publique, en priorité, deux autres ressources ne bénéficiant pas de DUP.

Ces opérations peuvent être aidées financièrement car inscrites dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver les dossiers d'aides financières et de lancer les études afin d'obtenir les déclarations d'utilité publique.

22. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre village - Commune de Thoiras

La station d'épuration actuelle du centre village de la commune de Thoiras présente un dysfonctionnement important : le lit filtrant drainé est totalement colmaté et le rejet ne s'infiltré plus.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été élaboré et finalisé en 2020 par Alizé Environnement. Le programme d'actions associé à cette étude mentionne la nécessité de réhabiliter, à court terme, l'intégralité des ouvrages de traitement.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre village de la commune de Thoiras dont le coût prévisionnel s'élève à 279 000 €.

23. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre bourg - Commune de Saint Just et Vacquières

La station d'épuration du centre bourg de la commune de Saint Just et Vacquières est vieillissante. Les ouvrages de traitement, de type lagunage naturel, sont saturés et présentent des performances épuratoires insuffisantes.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été élaboré et finalisé en 2020 par Alizé Environnement. Le programme d'actions associé à cette étude mentionne la nécessité de construire, à court terme, une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du centre bourg de la commune de Saint Just et Vacquières dont le coût prévisionnel s'élève à 623 000 €.

24. Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du hameau de Maruéjols les Bois - Commune de Saint Just et Vacquières

La station d'épuration du hameau de Maruéjols les Bois, située sur la commune de Saint Just et Vacquières, est vieillissante. Les ouvrages de traitement, de type lagunage naturel, sont saturés et présentent des performances épuratoires insuffisantes.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal a été élaboré et finalisé en 2020 par Alizé Environnement. Le programme d'actions associé à cette étude mentionne la nécessité de construire, à court terme, une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement du hameau de Maruéjols les Bois, située sur la commune de Saint Just et Vacquières dont le coût prévisionnel s'élève à 802 000 €.

25. Renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Paulin" (sous les RD 906 & RD 243) - Commune de La Vernarède

Les conduites actuelles en Fonte Grise situées sous les RD 906 et RD 243 à La Vernarède sont vétustes et sujettes aux fuites.

Le renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit "Le Paulin" concourra à améliorer le service public de l'eau potable en réduisant les fuites et en préservant la ressource en eau.

Ces travaux peuvent être aidés financièrement par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental du Gard car inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver le renouvellement des réseaux d'eau potable au lieu-dit Le Paulin sur la commune de La Vernarède dont le coût prévisionnel s'élève à 300 000 €.

26. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » - Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Vallon et Rue de la Cantonade - Commune de Chamborigaud

La commune de Chamborigaud présente un faible rendement, établi à 46,4 % en 2022 (source : RPQS 2022), avec une tendance qui semble être à la baisse sur 2023 d'après les plus récentes analyses de données. Le réseau d'eau potable y est globalement vétuste.

Le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Vallon et rue de la Cantonade permettra de réduire les nombreuses fuites observées sur ce secteur depuis plusieurs années, d'améliorer le rendement et ainsi de préserver la ressource en eau.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est proposé d'approuver le renouvellement des réseaux d'eau potable rue du Vallon et rue de la Cantonade sur la commune de Chamborigaud dont le coût prévisionnel s'élève à 850 000 €.

27. Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve - Commune de Génolhac

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Génolhac repose sur la fiabilité de la ressource de l'Homol et sur le traitement associé de sa station de Maisonneuve.

Or, le captage de l'eau de surface sur le cours d'eau de l'Homol, au caractère torrentiel, pose régulièrement problème s'agissant de la qualité de l'eau à traiter lors des crues. L'installation actuelle ne permet pas de traiter le principal paramètre problématique : le carbone organique total.

Le projet de réhabilitation complète de la station de Maisonneuve (filtration, désinfection, amélioration des équipements) permettra, par ailleurs, la mise en place d'une étape de remise à l'équilibre calco-carbonique.

Ces travaux peuvent être aidés financièrement par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental du Gard car inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver les travaux de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve à Génolhac dont le coût prévisionnel s'élève à 565 800 €.

28. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif situé sous la RD 243 - Grand'Rue et rue de Cayenne - Commune de La Vernarède

Le diagnostic d'assainissement de l'Ex-Pays Grand'Combien, finalisé par le bureau d'études CEREG, a mis en évidence la vétusté du collecteur d'eaux usées en amiante-ciment situé sous la RD 243 (Grand'Rue et rue de Cayenne) sur la commune de La Vernarède.

La réhabilitation de ce réseau d'eaux usées permettra d'éliminer les entrées massives d'eaux claires parasites et d'améliorer par conséquent, de manière notable, le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune.

Cette opération est inscrite dans le contrat relatif au rattrapage structurel des infrastructures eau et assainissement des communes présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Il est proposé d'approuver la réhabilitation de ce réseau d'eaux usées sur la commune de La Vernarède dont le coût prévisionnel s'élève à 1 201 280 €.

29. Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif - Action D5 - Chemin de la Madeleine - RD246 - Commune de Boisset et Gaujac

Le diagnostic d'assainissement de la commune de Boisset et Gaujac, réalisé par le bureau d'études Alizé Environnement, a mis en évidence la vétusté des collecteurs d'eaux usées, situés sur le chemin de la Madeleine (RD 246).

Leur réhabilitation permettra d'éliminer une part non négligeable d'eaux claires parasites et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune de Boisset et Gaujac.

De plus, il convient d'intervenir sur ces réseaux d'eaux usées afin de mutualiser et limiter leur coût de réhabilitation en coordonnant ces travaux avec ceux relatifs au renouvellement des conduites structurantes d'alimentation en eau potable.

Il est proposé d'approuver la réhabilitation de ce réseau d'assainissement collectif sur la commune de Boisset et Gaujac dont le coût prévisionnel s'élève à 100 000 €.

30. Assainissement collectif, poste de refoulement des eaux usées : acquisition d'une parcelle cadastrée section B n°2393 - commune de Sénéchas

Alors qu'il était encore compétent en assainissement, le SIVOM des Hautes Cévennes a engagé des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Sénéchas, au niveau du lieu-dit "les Champs" - quartier de Martinenches.

Ces travaux ont nécessité la mise en place d'un poste de refoulement pour renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Génolhac.

Cet ouvrage ayant été positionné sur une parcelle privée, il convient qu'Alès Agglomération régularise la situation foncière de cette opération par l'acquisition d'une partie du terrain concerné.

Après discussions et négociations, et compte-tenu du caractère d'intérêt général du projet, une cession à l'euro symbolique du tènement foncier a été convenue avec les propriétaires.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle de 13 m² sur la commune de Sénéchas à l'euro symbolique.

31. Sécurisation de la production d'eau potable depuis le captage du Moulinet - Communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé

La conduite de production d'eau potable du captage du Moulinet, alimentant les communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé, est située pour partie dans les berges de la Cèze au droit de la commune de Saint-Ambroix.

Du fait de sa localisation, elle a été à plusieurs reprises endommagée et fragilisée lors d'évènements météorologiques particulièrement importants, notamment ceux des mois de mars et avril 2024.

Face à ces constats, il apparaît indispensable de déplacer cette conduite afin qu'elle ne soit plus soumise aux aléas climatiques et à l'érosion des berges. Le but étant de pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des 2 700 habitants des communes de Les Mages et Saint Jean de Valérisclé.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de :

- l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leurs groupements (DSEC) de l'État.

Il est proposé d'approuver la sécurisation des réseaux d'eau potable de la production d'eau potable depuis le captage du Moulinet dont le coût prévisionnel s'élève à 531 000 €.

32. Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale en remplacement de la station d'épuration de l'Habitarelle et raccordement des systèmes d'assainissement de Cendras et de la Favède

Selon le schéma directeur d'assainissement de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, les stations d'épuration de l'Habitarelle, Cendras et la Favède sont vieillissantes, présentent de nombreux dysfonctionnements et ne respectent plus la réglementation en vigueur en matière d'assainissement. Le traitement de l'Habitarelle est, par ailleurs, listé dans la procédure contentieuse engagée par la commission européenne.

Leur renouvellement doit donc être projeté et la construction d'une station d'épuration intercommunale pour ces trois systèmes d'assainissement apparaît être techniquement le scénario le plus réaliste et adapté aux contraintes du territoire.

Du fait de la procédure contentieuse, cette opération doit être engagée le plus rapidement possible.

Elle est inscrite dans le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'Etat qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Il est proposé d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18 317 000 €.

IX. ENVIRONNEMENT URBAIN

33. Fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

Alès Agglomération s'est lancée de façon dynamique dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre il a été acté d'aider les Communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour traiter une partie des déchets verts au niveau communal et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri puis les filières de recyclage.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnels avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule. Cette aide est plafonnée à 50 % du montant hors taxe (toutes aides confondues).

Il est proposé d'approuver le versement de ces fonds de concours pour deux dossiers pour un montant total de 15 833 €.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X. EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

34. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2024-2025

La mise en place du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès des partenaires associatifs.

Il est donc proposé d'octroyer les subventions aux diverses associations ou organismes au titre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

35. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2024

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation de la Politique de la Ville.

Associé au Projet Éducatif de Territoire, il met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes âgés entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

Il est donc proposé d'octroyer les subventions aux diverses associations ou organismes au titre du Programme de Réussite Éducative.

XI. TEMPS LIBRE

36. Demande de subventions – Travaux de rénovation de l'éclairage sportif et passage en LED du stade Pierre Pibarot à Alès

L'éclairage sportif du stade Pierre Pibarot répond actuellement au minima des normes de la Fédération Française de Football (FFF), mais le vieillissement du système et les nombreuses pannes peuvent remettre en question le classement de l'installation.

Les sources lumineuses de type iodure métallique sont vieillissantes voir non fonctionnelles. Or ces sources lumineuses ne sont plus produites par les fabricants.

Il est donc proposé de rénover l'ensemble des sources lumineuses en iodure métallique par des sources LED.

La FFF a mis en place un Fond d'Aide au Football Amateur qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. La création ou la mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (projecteurs LED obligatoires) fait partie des projets éligibles à une aide financière. L'aide accordée est limitée à 20% du montant HT du projet et plafonnée à un montant de 15 000 €.

Il est proposé d'approuver la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage sportif en LED du stade Pierre Pibarot à Alès, dont le coût prévisionnel s'élève à 110 448,00 € HT.

37. Demande de subvention au Fond régional d'aide à la restauration pour les musées (FRAR)

Dans le cadre de sa politique de conservation et de ses labels "Musée de France", le service des musées d'Alès Agglomération fait chaque année une demande d'aide à la restauration d'œuvres de ses collections.

Il s'agit cette année de restaurer des 5 pièces textiles des collections de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles pour la somme de 8 885 € subventionné à 25% par la DRAC et 25% de la Région.

Il est proposé d'approuver cette demande de subvention.

38. Demande de subvention 2024 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et au Parc National des Cévennes – Projet ethnologique « Cévennes contemporaines - phase 1 »

Dans le cadre de la politique culturelle et scientifique du musée Maison Rouge, il a été convenu avec le comité scientifique du musée de mener sur plusieurs exercices une étude ethnographique sur les Cévennes contemporaines.

Ce projet a vu plusieurs jeunes ethnologues proposer une problématisation de cette thématique au conseil scientifique, qui a choisi de garder une jeune chercheuse en thèse qui travaille depuis plusieurs mois sur la question.

Il est prévu de faire 2 demandes d'aides de subvention sur ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 22 350 €, une de 8000€ à la DRAC Occitanie et une de 5000€ au Parc National des Cévennes. Cette étude verra également une phase 2 se décliner sur l'année 2025.

Il est proposé d'approuver cette demande de subvention.

DIRECTION GÉNÉRALE

XII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

39. Subventions aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables et la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1370 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 18 096 088 €, dont 5 005 698 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Il est proposé d'approuver 145 subventions pour un montant de 19 200 €.